

**VOORLOPIGE VERSIE**

NIET CITEREN ZONDER BRONVERMELDING  
De definitieve versie, op wit papier, bevat ook het tweetalige beknopt verslag. De bijlagen zijn in een aparte brochure opgenomen.

**VERSION PROVISoire**

NE PAS CITER SANS MENTIONNER LA SOURCE  
La version définitive, sur papier blanc, comprend aussi le compte rendu analytique bilingue. Les annexes sont reprises dans une brochure séparée.

BELGISCHE KAMER VAN  
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

**INTEGRAAL VERSLAG****COMPTE RENDU INTÉGRAL**

COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN EN DE  
BEGROTING

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

**Woensdag**

**08-02-2017**

**Namiddag**

**Mercredi**

**08-02-2017**

**Après-midi**

*De teksten werden nog niet door de sprekers nagezien. Zij kunnen hun correcties schriftelijk meedelen vóór*

*13-02-2017, om 16 uur*

*aan de Dienst Integraal Verslag.*

*Fax: 02 549 88 47*

*e-mail: CRIV@dekamer.be*

*Les textes n'ont pas encore été révisés par les orateurs. Ceux-ci peuvent communiquer leurs corrections par écrit avant le*

*13-02-2017, à 16 heures*

*au Service du Compte rendu intégral.*

*Fax: 02 549 88 47*

*e-mail: CRIV@lachambre.be*

Ik heb dan ook een aantal praktische vragen.

Is er een opstart gepland en zo ja, wanneer? Waarom zijn er nog geen vergaderingen geweest? Op welke termijn wordt effectief de opstart van deze evaluatiecommissie gepland?

**05.02** Minister **Johan Van Overtveldt**: Mijnheer de voorzitter, mevrouw Becq, de evaluatiecommissie waarnaar u verwijst, vergaderde een eerste keer op 7 december 2016.

**05.03** **Sonja Becq** (CD&V): (...)

**05.04** Minister **Johan Van Overtveldt**: Dat zal ik proberen te achterhalen, maar ik zal eerst mijn antwoord geven.

Op deze vergadering werden alle leden, na hun benoeming of aanduiding, uitgenodigd. Dat is de informatie die ik heb gekregen.

Tijdens deze vergadering werd een overzicht gegeven van de kerncijfers voor de jaren 2010 tot 2015, en gedeeltelijk voor het jaar 2016. Er zullen drie tot vier vergaderingen per jaar worden georganiseerd. Op de betreffende vergadering van 7 december werd ook uitgelegd dat het zuiver praktisch niet mogelijk is een evaluatieverslag te laten publiceren vóór eind januari.

Indien u geen uitnodiging hebt ontvangen, verzoek ik u vriendelijk uw officiële contactgegevens mee te delen. Wij zullen dan het nodige doen zodat u de volgende keer wel degelijk wordt uitgenodigd.

**05.05** **Sonja Becq** (CD&V): Mijnheer de minister, het was niet mijn bedoeling OM een individuele uitnodiging te ontvangen. Ik was er echt van overtuigd dat er nog geen vergadering had plaatsgevonden. Het lijkt mij belangrijk dat de evaluatie en ook de opvolging gebeurt.

Ik zal u mijn gegevens nog eens overmaken.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

#### **06** Questions jointes de

- **M. Gilles Vanden Burre au ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, sur "l'investissement de la SFPI dans BNP Paribas" (n° 16016)**

- **M. Gilles Vanden Burre au ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, sur "l'investissement de la SFPI dans Euronext" (n° 16017)**

- **M. Gilles Vanden Burre au ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, sur "les investissements de la SFPI à l'étranger" (n° 16018)**

- **M. Gilles Vanden Burre au ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, sur "les investissements de la SFPI dans le développement durable et la participation à la campagne 'divestment'" (n° 16019)**

#### **06** Samengevoegde vragen van

- de heer **Gilles Vanden Burre** aan de minister van Financiën, belast met Bestrijding van de fiscale fraude, over "de investering van de FPIM in BNP Paribas" (nr. 16016)

- de heer **Gilles Vanden Burre** aan de minister van Financiën, belast met Bestrijding van de fiscale fraude, over "de investering van de FPIM in Euronext" (nr. 16017)

- de heer **Gilles Vanden Burre** aan de minister van Financiën, belast met Bestrijding van de fiscale fraude, over "de investeringen van de FPIM in het buitenland" (nr. 16018)

- de heer **Gilles Vanden Burre** aan de minister van Financiën, belast met Bestrijding van de fiscale fraude, over "de investeringen van de FPIM in duurzame ontwikkeling en de participatie in de 'divestment campaign'" (nr. 16019)

**06.01** **Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, déjà fin de l'année dernière, je vous interrogeais au sujet de la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI), et en particulier des investissements pour Brussels Airport. On avait alors suggéré d'auditionner la SFPI pour l'entendre sur l'ensemble de ses activités, s'agissant d'un acteur déterminant sur le plan du financement et de l'économie en Belgique. Cela n'avait pas pu se faire pour des raisons d'agenda. C'est ainsi que je souhaite vous interroger aujourd'hui sur un certain nombre de points que j'estime pertinents. Il sera plus facile que je les aborde un par un.

En préambule, je rappelle que la description des missions de la SFPI inclut la responsabilité de trouver un équilibre clair et responsable entre aspects financiers et sociétaux des entreprises dans lesquelles elle investit. En termes de rentabilité, elle établit des indicateurs précis dans la charte d'investissement: une stratégie d'entreprise claire (détail et crédibilité), l'obtention d'une rentabilité normale, une politique de dividendes à court, moyen et long termes. En termes de plus-value sociétale, ce qui nous intéresse particulièrement pour cet outil

d'investissement public, ce sont les aspects liés à l'emploi, l'utilité sociale, le respect de la législation et de la réglementation, des aspects éthiques (code de bonne conduite), des aspects environnementaux tels que la participation à la protection de l'environnement, les aspects liés aux droits de l'homme et des personnes et les aspects liés aux droits des consommateurs. C'est sous ces angles que nous avons fait notre analyse et rédigé nos questions.

Je vais commencer par la question qui a trait aux investissements dans BNP Paribas.

Comme vous le savez, l'État belge détient près de 10 % du capital de BNP Paribas pour une participation chiffrée à plus de 7 milliards d'euros. Cette participation est le résultat du sauvetage de Fortis organisé par l'État fédéral en septembre 2008, sous le gouvernement d'Yves Leterme. L'État belge est devenu le premier actionnaire du groupe BNP Paribas Fortis qui est un des plus grands groupes internationaux.

Ceci étant dit, plusieurs constats montrent que les comportements de ce groupe bancaire posent des questions en termes de bonnes pratiques, sociales et environnementales. En voici deux exemples récents.

Selon un rapport de l'ONG néerlandaise PAX for peace récemment publié, BNP Paribas aurait investi entre janvier 2013 et août 2016 un peu plus de 9 milliards de dollars dans le secteur des armes nucléaires. La banque fait figure de très mauvais élève européen en la matière. De plus, la presse a relayé que 28 agences de BNP Paribas Fortis fermeront en 2017 en Belgique et que 1 600 emplois pourraient disparaître dans les douze prochains mois. Enfin, en 2015, on parlait de la possibilité pour l'État belge de se désengager de BNP Paribas. L'opération pourrait rapporter gros en termes de réduction de la dette pour l'État. À ce stade, aucune décision formelle n'a été prise par rapport à ce désengagement.

Enfin, toujours en 2015, l'État fédéral, sous votre impulsion, demandait aux banques d'affaires Nomura et Leonardo de faire une analyse stratégique des principales participations de l'État belge dans des entreprises afin d'optimiser la stratégie d'actionariat de l'État belge. L'étude concernait entre autres BNP Paribas mais aussi Belfius, Ethias, Brussels Airport, Proximus, bpost et la Loterie Nationale.

Tous ces éléments me mènent à vous poser les

questions suivantes.

Quelles sont les directives données par la SFPI aux actionnaires représentant l'État belge au conseil d'administration de BNP Paribas Fortis? Pouvez-vous nous citer des dossiers concrets récents dans lesquels ces actionnaires ont pris des positions spécifiques et ainsi influencé le cours des décisions prises par BNP Paribas? Je pense notamment aux décisions qui concernent la Belgique, comme les fermetures d'agences et les pertes d'emplois.

Comment comptent réagir la SFPI et les administrateurs belges de BNP Paribas face à l'information selon laquelle la banque a massivement investi dans les armes nucléaires?

Quelles sont les conclusions du rapport de Nomura et Leonardo concernant la participation de l'État belge dans BNP et quelles sont vos intentions à moyen et long termes à cet égard?

**06.02 Johan Van Overtveldt**, ministre: Monsieur Vanden Burre, les administrateurs, et non les actionnaires, proposés par la SFPI, qui agissent en mission déléguée pour le compte de l'État belge au conseil d'administration de BNP Paribas sont indépendants. C'est bien décrit dans tous les accords. Une concertation est néanmoins organisée régulièrement avec ces administrateurs.

La SFPI s'est renseignée auprès de BNP Paribas sur les montants que vous citez. La banque n'a pas pu confirmer le chiffre de 9 milliards de dollars. Par contre, elle a confirmé la surveillance très stricte appliquée au sein du groupe dès lors qu'il s'agit de financer l'industrie de l'armement.

Dans le cadre de son plan d'avenir Vision 2020, BNP Paribas a en effet l'intention de réduire certaines activités et d'en développer d'autres, par exemple liées à la *cybersecurity*. Au total, BNP Paribas Fortis verra ses effectifs se réduire de 1 000 équivalents temps plein sur trois ans (soit environ 2,5 % par an), suite à l'attrition naturelle de son personnel et à des départs volontaires uniquement. Cela signifie que plusieurs agences seront regroupées. Mais cela n'engendrerait pas de licenciement sec.

Enfin, le groupe BNP Paribas étant coté et l'État belge possédant un peu plus de 10 % de son capital, les informations sur les intentions de l'État belge et/ou de la SFPI au regard de sa participation ne peuvent absolument pas être communiquées afin de ne pas influencer le cours

de bourse.

**06.03** **Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses lesquelles sont, en effet, relativement réduites. À ce stade-ci, vous-même ou la SFPI ne répondez pas vraiment. Ce qui nous intéressait était de savoir si les administrateurs avaient eu des prises de parole lors des prises de décision assez importantes voire graves quant à ce qui se fait, notamment au niveau belge, en ce qui concerne les rapatriements de dividendes, les fermetures d'agences. Ce qui nous intéresse est de constater le comportement qu'ils ont adopté à ce moment-là. En ce qui concerne les armes nucléaires et le reste, je prends bonne note de vos réponses. Néanmoins, vos réponses ne nous satisfont pas pleinement. Vous n'en serez, je suppose, pas surpris étant donné qu'elles présentent de nombreuses lacunes.

La question suivante est en lien avec les investissements de la SFPI au sein d'Euronext. Depuis 2014, la SFPI détient 4,5 % du capital d'Euronext, ce qui représente un peu plus de 60 millions d'euros. Euronext est le principal opérateur financier de la zone euro avec 1 300 émetteurs représentant une capitalisation boursière de 2 600 milliards d'euros. La société est entrée en bourse le 20 mai 2014. Avant cette introduction en bourse, un groupe d'investisseurs, dont fait partie la SFPI, et appelés actionnaires de référence, inclut, à côté de la SFPI, quantité d'entités en provenance d'autres pays telles que ABN AMRO, BNP Paribas, BNP Paribas Fortis, Banco Espírito Santo, etc. Ce groupe est donc un consortium franco-belgo-hollando-portugais.

Les actionnaires de référence sont tenus à un *lock-up* de trois ans, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas céder leur participation dans Euronext avant le 19 juin 2014 (échéance au 19 juin 2017).

Dans le dernier rapport de la SFPI, on peut lire que la stratégie d'Euronext avait consisté à rendre l'entreprise indépendante et à fortifier sa position comme centre financier en Europe occidentale. Par ailleurs, et ceci n'est pas sans importance, le 4 décembre 2015, Euronext Paris était condamnée à verser une amende de cinq millions d'euros par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). On lui reprochait alors de faire du "*trading* à haute fréquence" et d'utiliser des algorithmes prévisionnels à des fins déstabilisatrices.

Monsieur le ministre, quelles sont les raisons qui ont poussé la SFPI à investir dans Euronext en 2014 et comment cet investissement rentre-t-il

dans les critères, déjà décrits, dans la charte d'investissement de la SFPI? Comment a réagi la SFPI suite à l'amende infligée par l'AMF? Euronext fait-il encore du *trading* à haute fréquence aujourd'hui?. La SFPI a-t-elle des représentants au sein du conseil d'administration d'Euronext? Que compte faire la SFPI de sa participation en 2017 étant donné qu'elle a la possibilité de sortir du consortium à partir du 19 juin prochain?

**06.04** **Johan Van Overtveldt**, ministre: Monsieur Vanden Burre, j'ai relevé quatre questions.

Votre première question a trait aux investissements. Le conseil d'administration de la SFPI a considéré important d'ancrer un marché boursier efficace qui permet aux sociétés qui le souhaitent d'utiliser ce marché pour se financer. Une bourse est en effet un *asset* stratégique tant pour les opérateurs financiers que pour les sociétés. L'opportunité de rentrer dans Euronext génère, depuis lors, des dividendes et il y a une plus-value latente de plusieurs dizaines de millions d'euros. Il est également clair que la SFPI a agi en respectant son but lucratif.

La deuxième question concerne le *trading* haute fréquence qui représentait, en 2015, 26 % des volumes traités au sein de l'activité "*cash trading*" et 12 % de l'activité "produits dérivés". J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit du poids des volumes *high frequency trading* dans les volumes totaux traités sur les marchés et non de la part que ces volumes représentent dans le chiffre d'affaires. La mise à jour de ces chiffres sera disponible avec la publication du document de référence 2016 fin mars-début avril mais nous n'anticipons pas de changements majeurs de ces proportions. L'amende de l'AMF est de cinq millions d'euros, a été payée mais Euronext a fait appel.

En réponse à votre troisième question, je puis dire que le SFPI fait partie d'un pacte d'actionnaires qui ensemble détiennent plus d'un tiers des actions d'Euronext et ces actionnaires ont le droit de proposer trois administrateurs. En l'occurrence, un des trois administrateurs est aujourd'hui un membre du conseil d'administration de la SFPI. Les administrateurs, dans l'intérêt de la société, veillent notamment à ce que les marchés restent accessibles et efficaces pour un maximum de sociétés dans tous les pays où Euronext est actif.

Enfin, dernière question, la SFPI est très satisfaite du *return* sur sa participation et étudie sa position, sachant qu'Euronext est une société cotée et qu'il

faut être très prudent avec des informations potentiellement sensibles.

**06.05** **Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Merci, monsieur le ministre, je prends acte de vos réponses. Je comprends que ces informations soient sensibles mais on pourrait imaginer avoir un canal permettant de divulguer de telles informations, à huis clos par exemple, afin que les membres de la commission puissent y avoir accès. Il s'agit tout de même d'investissements publics.

Je me permets de passer à la question suivante, qui concerne les investissements étrangers. Je vais lister les différents points sur lesquels nous avons des questions.

En Inde, il y a un fonds qui s'appelle le Tara IV Investment Fund. L'État belge participe à hauteur de 0,33 million d'euros (29 %). Il s'agit d'un fonds d'investissement à impact sociétal dans les domaines de la santé, de la nourriture, de l'éducation et des énergies alternatives. Il est précisé dans le rapport que nous avons consulté que ce fonds a identifié deux projets, dont un belge, dans lesquels il souhaite investir. On parle d'un investissement avec une société belge renommée. C'est à ce sujet que nous nous posons des questions.

En Chine, nous avons des questions concernant le projet Datang-SFPI Venture Capital Fund de 5,56 millions d'euros, 45 % du fonds d'investissement à capital-risque chinois, surtout axé sur les PME. Dans le rapport de la SFPI, on peut lire qu'il y a plusieurs projets de technologie de pointe particulièrement prometteurs en préparation, dont des projets belges.

Le point suivant a trait au Capital China Outbound Fund, où la SFPI a 5,22 millions d'euros (50 %). Il s'agit d'un fonds miroir, en collaboration avec China Investment Coproration (CIC), le plus grand fonds souverain chinois. Il est entré dans le capital de Viadeo, qui est en pleine restructuration. Le fonds miroir devait être en principe investi dans son intégralité par le biais de quatre investissements, dont deux liés à la Belgique.

Toujours en Chine, il y a le China-Belgium Direct Equity Investment Fund. Ce fonds a investi dans deux entreprises belges: Weihai Golden Star et Suzhou Eden SIP. D'autres importants moyens d'investissements subsistent pour des projets liés à la Belgique. C'est ce qui est précisé dans le rapport annuel.

Enfin, au Brésil on parle de Performa Cleantech Investment Fund. Ce fonds a investi dans six projets. Il est actif dans les secteurs de l'efficacité énergétique, le traitement et la gestion des effluents et des déchets solides. Toutefois, on peut lire dans le rapport de la SFPI que, suite à la mauvaise situation économique du Brésil, il est fort probable que ce projet Performa ne procède pas à de nouveaux investissements à court terme.

Monsieur le ministre, au regard de tous ces cas que je viens de citer, quelles sont les garanties mises en place par la SFPI quant au respect des aspects éthiques, environnementaux, sociaux et liés aux droits de l'homme lorsqu'il s'agit de réaliser des investissements à l'étranger? Y a-t-il une grille? Ou un comité de sélection qui évaluerait ces critères? Quelles sont les plus-values sociétales attendues dans les différents projets que je viens de décrire? Quels sont les retours attendus au niveau belge?

Concernant Tara IV Investment Fund, quels sont les deux projets belges dont parle le rapport? De quelle entreprise belge renommée s'agit-il?

Concernant Datang-SFPI Venture Capital Fund, quels sont les projets dont il est question? Combien sont-ils réalisés en lien avec la Belgique?

Concernant Capital China Outbound Fund, quels sont précisément les investissements dont il est question? On parle de deux investissements liés à la Belgique. Par ailleurs, un des actionnaires, Viadeo (actif dans le recrutement en ligne) a été placé en redressement judiciaire le 28 novembre dernier par le tribunal de commerce de Paris pour une durée de trois mois. Fin février 2017, la société sera placée en liquidation. Quel impact cette liquidation aura-t-elle sur le projet global?

Pouvez-vous nous donner les détails quant aux investissements réalisés dans le projet China-Belgium Direct Equity Investment Fund?

Enfin, quelle est la situation du projet brésilien, le Performa Cleantech Investment Fund? Où en est ce fonds, au vu de la situation économique délicate du Brésil? D'autres investissements ont-ils été faits récemment?

**06.06** **Johan Van Overtveldt**, ministre: Monsieur Vanden Burre, je reprends les trois pays auxquels vous avez fait référence.

D'abord, la Chine. Il y existe trois fonds d'investissement. Premièrement, le CBDEIF,

China-Belgium Direct Equity Investment Fund, c'est-à-dire un *private equity fund* qui se concentre sur les entreprises de taille moyenne occupant une certaine position sur le marché. Deuxièmement, le DTC-SFPI Venture Capital Fund, un fonds qui se focalise sur les entreprises débutantes. Et puis, troisièmement, le China-Belgium Mirror Fund qui a pour objectif les investissements en et vers l'Europe.

L'exposition financière de la SFPI en Chine a été ramenée à zéro depuis la fin 2016. L'investissement de 8,5 millions d'euros dans le CBDEIF a déjà été récupéré via des dividendes. Les investissements dans les deux autres fonds ont également été financés via des dividendes perçus. L'actuelle valeur de marché résiduelle de la part de la SFPI dans ces trois fonds peut être estimée de façon conservatoire à au moins 60 millions d'euros. On peut donc certainement parler d'un succès financier.

La très grande valeur diplomatique constitue un aspect essentiel des fonds d'investissements belgo-chinois. C'est principalement le CBDEIF qui est le seul fonds d'État à État existant en Chine. Cela place la Belgique à un niveau à part en matière de relations internationales entre les deux pays. Cette relation particulière a pour conséquence d'avoir également créé un lien économique privilégié entre les deux pays. J'en veux pour exemple Geely Volvo, les liaisons aériennes directes via Hainan Airlines, la relation IMEC SMICS, l'incubateur belgo-chinois à Louvain-la-Neuve et le développement technologique commun de la norme 5G entre Datan Group et la KUL.

Concernant le Brésil et Performa Cleantech Investment Fund, il est spécifiquement indiqué dans le règlement du fonds que les entreprises dans lesquelles le fonds investit doivent respecter les règles de bonne gouvernance d'entreprise et que tous les investissements réalisés par le fonds font l'objet d'un examen approfondi. Le règlement du fonds prévoit également que les entreprises doivent respecter les obligations brésiliennes de sécurité sociale et en matière de fiscalité ainsi que répondre aux normes brésiliennes environnementales et de protection des travailleurs. Compte tenu de la difficulté d'appréhender le contexte économique et politique du Brésil, le fonds n'a procédé à aucun investissement en 2016. La période d'investissement a donc été prolongée d'une année supplémentaire. Cela devrait permettre d'investir encore 22,5 millions d'euros dans trois projets.

Environ 17,5 millions de BRL (réaux brésiliens) seront réservés pour les *follow-on* dans les projets existants. De plus, le gestionnaire du fonds s'emploie à sélectionner des projets présentant une forte résilience au contexte économique récessif auquel le Brésil fait face depuis 2015. Le gestionnaire se concentre sur des projets relatifs à la logistique urbaine et à la réduction des coûts de production et de construction offrant des perspectives de croissance supérieures à celles du pays en général.

Finalement, en ce qui concerne la situation économique du Brésil, depuis le mois d'octobre 2016, les prévisions économiques sont devenues davantage fiables et les premiers signaux de normalisation de la situation économique apparaissent.

Pour ce qui est de l'Inde, le fonds Tara IV a débuté ses activités en 2015 et a clôturé son financement en septembre 2016 avec un capital de plus de 60 millions de USD. La SFPI y participe à concurrence de 11,7 millions de USD, ce qui représente près de 20 % du capital. D'un point de vue financier, les investissements réalisés par le fonds Tara sont difficiles à évaluer à ce stade étant donné qu'ils viennent d'être réalisés mais plusieurs facteurs soutiennent l'économie indienne et les perspectives de croissance de valeur ajoutée brute de la Reserve Bank of India sont encourageantes.

Dans le contrat conclu avec les représentants du fonds Tara IV, il a été convenu que le fonds se focaliserait sur les sociétés dont les portefeuilles offrent des opportunités tant au niveau du rendement financier attractif que du plan sociétal et/ou environnemental. Le fonds Tara a commencé cette année par des investissements atteignant les 10 millions de USD dans deux entreprises dont l'une est un institut de recherches et de soins liés à la natalité et l'autre est une entreprise de fabrication d'équipements radiothérapeutiques.

Enfin, la société belge à laquelle la SFPI fait référence est cotée mais l'information est, à ce jour, encore confidentielle. Il n'est, en conséquence, pas possible de vous en citer le nom.

**06.07** **Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse détaillée que nous examinerons avec grande attention. Je voudrais aussi remercier les collaborateurs de la SFPI ou de votre cabinet qui

ont participé à la rédaction de celle-ci. Il s'agit là d'un travail appréciable.

Vous avez fait référence au dernier rapport qui doit sortir fin mars et j'espère que nous pourrions discuter des activités de la SFPI, dans le cadre de notre commission. En effet, depuis 2009, il semblerait qu'il n'y ait plus eu d'audition au parlement sur les activités spécifiques de la SFPI.

Enfin, je vous remercie vivement de me transmettre le texte de vos réponses.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*

**07** **Vraag van mevrouw Griet Smaers aan de minister van Financiën, belast met Bestrijding van de fiscale fraude, over "nieuwe online kredietovereenkomsten" (nr. 16373)**

**07** **Question de Mme Griet Smaers au ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, sur "de nouveaux contrats de crédit en ligne" (n° 16373)**

**07.01** **Griet Smaers** (CD&V): Mijnheer de minister, na de Ubers, de Airbnb's en de hobbychefs hebben we nu ook de peer-to-peermodellen voor kredietovereenkomsten, online kredietmogelijkheden, aanbieden van online kredieten zonder de tussenkomst van een bank of een financiële instelling.

Een Brussels-Waalse *fintech* start-up heeft via een slimme omweg de strenge Belgische wetgeving weten te omzeilen. Als eerste bedrijf kreeg het de toelating om op de Belgische markt kredieten aan te bieden en daarmee de concurrentie aan te gaan met de Belgische banken, dus zonder de strenge controle waaraan onze financiële instellingen zijn onderworpen.

Het peer-to-peermodel werkt als volgt. Stel dat iemand online een bepaald geldbedrag wil lenen. Hij of zij is bereid daarvoor 10 % rente te betalen en dient daarvoor online een kredietaanvraag in bij een gespecialiseerde site. Die knipt zijn lening op in bijvoorbeeld tien stukjes, die door tien investeerders worden gekocht, zodat bij wanbetaling het verlies kleiner kan worden gemaakt.

De betaalde interesten gaan naar de investeerders. Slechts een klein deel van het ontleende bedrag, hoogstens enkele procenten, vloeit in de vorm van commissie weg naar de marktsite, die meestal zelf de leners screent, het papierwerk opstelt en de periodieke betalingen int.

De Brussels-Waalse start-up werkt ook op die manier, met dat verschil dat het investeren in leningen aan andere particulieren niet rechtstreeks gebeurt, maar onrechtstreeks en dat via zogenaamde *notes*, financiële instrumenten vergelijkbaar met herverpakte obligaties. Een beetje zoals CDO's, waarvan we hebben geleerd dat we die weg beter niet opgaan.

Deze start-up wil via zijn nieuwe onlineplatform gewone mensen met spaargeld toegang geven tot de brede markt van consumentenkredieten, gaande van autoleningen, over persoonlijke kredieten tot renovatiekredieten. Men belooft de particuliere investeerders daarbij aantrekkelijke rendementen, tot 5,79 % bruto. Daarbij kan men als investeerder kiezen tussen vier risicoklassen, hoe hoger het rendement, hoe hoger het risico.

Ik stel daar toch wat vragen bij. Wij hebben de voorbije jaren heel wat financiële en controleregelgeving opgesteld in de nasleep van de financiële crisissen die we hebben meegemaakt. We hebben heel het toezichts- en controlesysteem op financiële transacties hervormd en verstrengd.

Ik wil uit bezorgdheid dan ook een aantal vragen willen stellen.

Mijnheer de minister, kunt u verduidelijken of de Belgische wetgeving op termijn zal worden aangepast om het peer-to-peermodel mogelijk te maken? In welke aanpassingen zult u dan voorzien? Zo neen, waarom?

Niettegenstaande de slimme omweg om de strenge Belgische wetgeving te omzeilen, zal de FSMA hieraan wel de nodige aandacht moeten besteden. Hebt u de FSMA al de opdracht gegeven om hierop nader toe te zien of heeft de FSMA zelf al het nodige onderzoek verricht? Doen zij dat zelf of moeten zij daarvoor een opdracht krijgen? Wat zijn de eventuele conclusies van de FSMA?

Eenzijds moeten we dergelijke initiatieven toejuichen. We zijn niet tegen nieuwe initiatieven. Alle initiatieven moeten worden bekeken. Anderzijds moeten we erover waken dat particulieren de nodige informatie krijgen en bewust zijn van de risico's van de financiële producten waarop men intekent.

Dat is ook de reden waarom wij in het verleden die verschillende controle- en toezichtregulering op financiële transacties hebben hervormd en